



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

Délégations de signature

N° Spécial

5 septembre 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 5 septembre 2016

Délégations de signature

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2016-077	01 09 2016	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal. Service des impôts des particuliers de Saint-Cloud.	3
DDFIP n° 2016-087	30.08 2016	Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.	5
Annexe	30.08 2016	Annexe à l'arrêté DDFIP n°2016-087 du 30 août 2016. Horaires d'ouverture au public des Centres des Finances publiques des Hauts-de-Seine à partir du 30 août 2016.	7

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ DDFIP N° 2016-077 DU 1ER SEPTEMBRE 2016 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE SAINT-CLOUD

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Saint-Cloud.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LEDOGAR Fernanda, Inspectrice des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Saint-Cloud, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 200 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
------------	------------	------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

RIGAUT Christophe	HEYLEN Hervé	BALANDREAU Dominique
PASCAL Véronique		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

OBADIA Myriam	KABILE Kelly	OMAR Ismaël
PAYN Alexandra		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GRAU Nathalie	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
PHILIPPON Virginie	Agent	300 €	6 mois	3 000 €
MURCY Maurice	Agent	300 €	6 mois	3 000 €
EL HOUSSAINI Mélanie	Agent	300 €	6 mois	3 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Saint-Cloud, le 1^{er} Septembre 2016

Le comptable,

responsable de service des impôts des particuliers,

Vincent PETIT

Arrêté DDFIP n°2016-087 du 30 août 2016 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

Le directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI 2015-13 du 10 mars 2015 portant délégation de signature à Monsieur Dominique Lamiot, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1er :

Les services de la direction départementale des finances publiques du département des Hauts-de-Seine sont ouverts au public du lundi au vendredi à l'exception du jeudi après-midi, selon les modalités horaires présentées en annexe.

Article 2 :

Les documents destinés aux services de publicité foncière reçus les jours ou demi-journées où ces services ne sont pas ouverts physiquement au public sont traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2016-011 du 19 janvier 2016. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er} et mentionnés en annexe.

Fait à Nanterre, le 30 août 2016

L' Administrateur Général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Dominique LAMIOT

Horaires d'ouverture au public des Centres des Finances publiques des Hauts-de-Seine à partir du 30 août 2016		
Adresses	Services	Horaires d'ouverture
Antony - 32 av de la Division Leclerc	Trésorerie municipale d'Antony	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h - 12h30 et 13h30 - 16h, Jeudi 9h - 12h30
Asnières - 51 Avenue Flachet	Service des Impôts des Particuliers Asnières	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Asnières	
Asnières - 29 rue de la Concorde	Trésorerie municipale Asnières	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h - 12h et 13h - 16h Jeudi 9h - 12h
Bagneux - 27 bis, rue Salvador Allende	Trésorerie mixte Bagneux	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h - 16h, Jeudi 8h45 - 12h
Boulogne - 115 boulevard Jean Jaurès	Service des Impôts des Particuliers Boulogne	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Boulogne Nord	
	Service des Impôts des Entreprises Boulogne Sud	
Boulogne - 32 rue Fessart	Trésorerie municipale Boulogne	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h - 16h, Jeudi 8h45 - 12h
Châtillon - 44 rue Gabriel Péri	Trésorerie mixte Châtillon	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h - 16h, Jeudi 8h45 - 12h

Clamart - 37 rue Trosy	Trésorerie mixte Clamart	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
Clichy - 15 rue Villeneuve	Service des Impôts des Particuliers Clichy	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Clichy	
Colombes - 5 rue Bournard	Service des Impôts des Particuliers Colombes	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Colombes	
Colombes - 8 passage Jacques Prévert	Trésorerie municipale Colombes	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h30 et 13h30 - 16h, Jeudi 8h45 - 12h30
Courbevoie - 7 rue Auguste Beau	Service des Impôts des Particuliers Courbevoie	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Courbevoie	
	Trésorerie municipale Courbevoie	
Gennevilliers - 177 av Gabriel Péri	Service des Impôts des Particuliers Gennevilliers	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Gennevilliers	
	Trésorerie municipale Gennevilliers	
Issy - 1 place d'Alembert	Service des Impôts des Particuliers Issy	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Issy	
	Pôle enregistrement Issy	

	Trésorerie municipale Issy-Vanves	
Levallois - 40 rue d'Alsace	Service des Impôts des Particuliers Levallois	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Levallois	
	Trésorerie municipale Levallois	
Levallois - 45 rue Paul Vaillant Couturier	Trésorerie OPDHLM 92	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h - 16h, Jeudi 8h45 - 12h
Malakoff - 14 rue Avaulée	Trésorerie mixte Malakoff	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h - 16h, Jeudi 8h45 - 12h
Meudon - 2 rue du Ponceau	Trésorerie municipale Meudon	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h30 et 13h30 - 16h, Jeudi 8h45 - 12h30
Montrouge - 18 rue Victor Hugo	Service des Impôts des Particuliers Montrouge	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Montrouge	
	Trésorerie municipale Montrouge	
Nanterre Tivoli - 235 avenue Georges Clémenceau	Service des Impôts des Particuliers Nanterre	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Nanterre-Ville	
	Service des Impôts des Entreprises Nanterre-Rueil	
	Pôle enregistrement Nanterre	

	Service des Impôts des Entreprises La Défense	
	Centre des Impôts Foncier Nanterre	
	Service de publicité foncière Nanterre 1	
	Service de publicité foncière Nanterre 2	
	Service de publicité foncière Nanterre 3	
Nanterre CAD – 167-177 avenue Juliot Curie	Trésoreries amendes Division Comptabilité - Produits divers	Lundi, mardi, mercredi, vendredi 9h -16h30 (16h le vendredi), Jeudi 9h - 12h30
Nanterre – 2-16 bis Jacques Germain Soufflot	Paierie départementale	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h - 12h et 13h - 16h30 (16h le vendredi), Jeudi 9h - 12h
Nanterre - 73 rue Henri Barbusse	Trésorerie municipale Nanterre	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h -12h et 13h - 16h, Jeudi 9h - 12h
Neuilly - 74 rue Chauveau	Service des Impôts des Particuliers Neuilly	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Neuilly	
	Pôle enregistrement Neuilly	
Neuilly - 3 rue Boutard	Trésorerie municipale Neuilly	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h - 12h30 et 13h30 - 16h, Jeudi 9h - 12h30
Puteaux - 60 rue Charles Lorilleux	Trésorerie municipale Puteaux	Lundi, mardi, mercredi et vendredi

		9h - 12h30 et 13h30 - 16h, Jeudi 9h - 12h30
Rueil- Malmaison - 6 rue Jean Edeline	Trésorerie municipale Rueil	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h -12h et 13h - 16h, Jeudi 9h - 12h
Saint-Cloud - 20 boulevard de la République	Service des Impôts des Particuliers Saint-Cloud	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Entreprises Saint-Cloud	
Saint-Cloud – 4-6 rue d’Orléans	Trésorerie municipale Saint-Cloud	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h - 16h, Jeudi 8h45 - 12h
Sceaux - 130 rue Houdan	Service des Impôts des Particuliers Sceaux Nord	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
	Service des Impôts des Particuliers Sceaux Sud	
	Service des Impôts des Entreprises Sceaux	
Sceaux - 196 rue Houdan	Trésorerie municipale Sceaux	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h
Sèvres - 8 avenue de l'Europe	Service des Impôts des Particuliers Sèvres	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 – 12h
	Service des Impôts des Entreprises Sèvres	
	Centre des Impôts Foncier Sèvres	
Suresnes - 12 rue Merlin de Thionville	Service des Impôts des Particuliers Suresnes	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15,

	Service des Impôts des Entreprises Suresnes	Jeudi 8h45 - 12h
Vanves - 48 rue Raymond Marcheron	Service des Impôts des Particuliers Vanves	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15,
	Service des Impôts des Entreprises Vanves	Jeudi 8h45 - 12h
Vanves - 58 boulevard du Lycée	Service de publicité foncière Vanves 1	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15,
	Service de publicité foncière Vanves 2	Jeudi 8h45 - 12h
Villeneuve-la-Garenne - 4 place André Malraux	Trésorerie mixte Villeneuve-la-Garenne	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h45 - 12h et 13h30 - 16h15, Jeudi 8h45 - 12h

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>